

Conseil Communautaire du Mardi 9 avril 2019

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille dix-neuf, le 09 Avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Date de la convocation : 05/04/2019

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers présents et représentés : 29

Quorum : 16

Fin de la séance : 20H35

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	X			M. FLEHO Ronan	X		
M. CUARTERO Bernard		X Pouvoir à Mme Barrière		Mme LAPOUGE Christelle		X Pouvoir à Mme Pauly	
Mme BARRIERE Monique	X			M. JOKIEL Marc		X Pouvoir à M. Delcros	
M. GUILLEMOT Jean-Philippe	X			Mme PAULY Florence	X		
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			M. BUISSERET Pierre	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme K'NEVEZ Marie-Christine	X		
Mme VIDAL Marie-France	X			M. PEREZ Patrick	X		
M. ROUX Eric	X			M. BONETA Christian	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme JOBARD Dominique	X			Mme MANGEMATIN Renelle		X Pouvoir à M. Layris	
Mme SCHILL Arielle			X	M. PETIT Jean-Paul		X Pouvoir à M. BONETA	
M. BOYANCE Jean-Pierre	X			M. BROUSTAUT Jean-François	X		
M. DELCROS Francis	X			M. RAPIN Christian	X		

Le quorum est atteint. Il y a 5 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Mme Michaud-Héraud est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

N° d'ordre	Objet	Vote ou information
	1-Validation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019	Adopté à l'unanimité
	2- Information : Diagnostic Enfance Jeunesse - point d'étape	Information
2019-28	3- Adoption du compte administratif 2018	Adopté à l'unanimité
2019-29	4- Adoption du compte de gestion 2018	Adopté à l'unanimité
2019-30	5- Affectation de résultat 2018	Adopté à l'unanimité
2019-31	6- Adoption du compte administratif Budget Annexe Transports 2018	Adopté à l'unanimité
2019-32	7- Adoption du compte de gestion Budget Annexe Transports 2018	Adopté à l'unanimité
2019-33	8- Affectation de résultat Budget Annexe Transports 2018	Adopté à l'unanimité
2019-34	9- Vote du Budget Supplémentaire 2019	Adopté à la majorité (Contre : 4 - MM Delcros, Fleho, Mme Pauly + pouvoir)
2019-35	10- Vote du taux de Taxe d'Habitation (TH) pour l'année 2019	Adopté à l'unanimité
2019-36	11- Vote du taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) pour l'année 2019	Adopté à l'unanimité
2019-37	12- Vote du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour l'année 2019	Adopté à l'unanimité
2019-38	13- Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2019	Adopté à l'unanimité
2019-39	14- Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019	Adopté à l'unanimité
2019-40	15- Vote du Budget Annexe Transports 2019	Adopté à l'unanimité
2019-41	16- Vote du Budget Annexe GEMAPI pour l'année 2019	Adopté à la majorité (Abstention : 1 - Mme Jobard)
2019-42	17- Attribution d'un fonds de concours : système d'arrosage terrain de rugby à Cénac	Adopté à l'unanimité
2019-43	18- Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde	Adopté à l'unanimité
2019-44	19- Convention pluri-annuelle avec les Chantiers Tramasset : autorisation de signature	Adopté à l'unanimité
2019-45	20- Marché multiple rural de Lignan-de-Bordeaux : attribution des lots de travaux	Adopté à l'unanimité
2019-46	21- Mise en place du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : délibération portant modification des statuts de la Communauté de communes,	Adopté à l'unanimité
2019-47	22- Délibération portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale	Adopté à l'unanimité
	23- Questions diverses	

Le Président propose de rajouter une délibération concernant la prolongation de la mise en place de pour surseoir l'accord du taux adapté à la taxe de séjour de l'Aérocampus.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité.

1- Validation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019

Il n'y a pas d'observations concernant le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019. Il est adopté à l'unanimité.

2- Diagnostic Enfance Jeunesse : point d'étape

Un point d'étape est fait avec une présentation par le sociologue en charge du diagnostic concernant la gestion des services de la petite enfance, enfance, jeunesse, Monsieur Boris Terruel (Annexe 1).

3- Adoption du compte administratif 2018

Monsieur Merlaut présente le compte administratif 2018 ainsi que les différents postes de recettes et de dépenses. Une note explicative a été envoyée à chaque membre du conseil communautaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	Réalisé 2018
DEPENSES	PREVU	REALISE
011 - Charges à caractère général	1 569 999,99 €	1 482 617,64 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 515 000,00 €	3 512 351,78 €
014 - Atténuations de produits	1 681 379,00 €	1 660 008,41 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	200 000,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 835 828,00 €	2 834 772,05 €
66 - Charges financières	70 000,00 €	42 350,83 €
67 - Charges exceptionnelles	70 000,00 €	1 457,42 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT « OPERATIONS REELLES »	9 942 206,99 €	9 533 558,13 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	690 601,13 €	655 059,46 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 319 225,25 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT « OPERATIONS REELLES » + « OPERATIONS D'ORDRE »	11 952 033,37 €	10 188 617,59 €
RECETTES	PREVU	REALISE
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	110 738,12 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 242 371,00 €	2 322 664,80 €
73 - Impôts et taxes	6 964 338,00 €	7 072 192,44 €
74 - Dotations, subventions et participations	850 000,00 €	849 683,42 €
75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	19 449,25 €
77 - Produits exceptionnels	65 000,00 €	505 755,38 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES"	10 166 709,00 €	10 880 483,41€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	652 514,32 €	635 240,75 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 132 810,05 €	1 132 810,05 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT « OPERATIONS REELES » + « OPERATIONS D'ORDRE »	11 952 033,37 €	12 648 534,21 €

A	Résultat reporté des années précédentes (002) (excédent)	1 132 810,05 €
B	Excédents de l'année (Total recettes – Total dépenses - 002)	1 327 106,57 €
C	Résultat à reporter (A+B) (excédent)	2 459 916,62 €

Le résultat à reporter représente 24% des dépenses réalisées en 2018. L'excédent annuel tient compte du versement exceptionnel du dédommagement de l'incendie survenu au Multi-Accueil de Le Tourne, représentant 480 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2018	Réalisé 2018
DEPENSES	PREVU	REALISE
020 - Dépenses imprévues (investissement)		0,00 €
16 Emprunt et dettes assimilés	199 040,80 €	160 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	183 253,08 €	10 326,00 €
21 - Immobilisations corporelles	406 075,55 €	229 568,86 €
23 - Immobilisations en cours	4 111 401,63 €	2 965 792,00 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: SIGNALÉTIQUE	68 431,87 €	68 431,87 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	253 773,00 €	11 764,93 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"	5 236 975,93 €	3 445 883,66 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	652 514,32 €	635 240,75 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES" + "OPERATIONS D'ORDRE"	652 514,32 €	635 240,75 €
LIQUIDE 2018		4 081 124,41 €
RAR PREVISIONNELS POUR 2018	4 187 981,00 €	
	10 077 471,25 €	4 081 124,41 €

RECETTES	PREVU	REALISE
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	458 268,95 €	458 268,95 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 395 157,95 €	383 297,00 €
13 - Subventions d'investissement	1 005 993,40 €	214 494,49 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	302 594,76 €	3 000 000,00 €
23- Immobilisations en cours	390 636,74 €	106 063,08 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: SIGNALÉTIQUE	68 431,87 €	68 431,87 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	253 773,00 €	10 281,96 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"	3 874 856,67 €	4 240 837,35 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 319 225,25 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	690 601,13 €	655 059,46 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"	2 009 826,38 €	655 059,46 €
LIQUIDE 2018		4 895 896,81 €
RAR PREVISIONNELS POUR 2018	4 192 788,20 €	
TOTAL	10 077 471,25 €	4 895 896,81 €

A	Résultat reporté des années précédentes (001) (excédent)	458 268,95 €
B	Résultat de l'année (Total recettes – Total Dépenses - 001) (excédent)	356 503,45 €
C	Résultat à reporter (A+B) (excédent)	814 772,40 €

La section d'investissement est réalisée à 40%, ce qui implique un volume assez conséquent de restes à réaliser à reprendre en 2019.

Ils s'élèvent à 4 052 834,03€ en dépenses et 2 421 830,44€ en recettes. Ainsi, en tenant compte de ceux-ci, la section d'investissement dégage un besoin réel de financement de 814 897,33€ qu'il s'agira de combler avec une partie des excédents dégagés en section de fonctionnement.

Madame Barrière est désignée à l'unanimité, Présidente. Elle procède au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

-D'adopter le Compte Administratif pour l'année 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 10 188 617,59 €

Recettes de fonctionnement : 12 648 534,21 €

Dépenses d'investissement : 4 081 124,41 €

Recettes d'investissement : 4 895 896,81 €

4- Adoption du compte de gestion 2018

Madame Clatot présente le compte de gestion pour l'année 2018, qui reprend la comptabilité menée par le comptable public. Il est concordant avec le compte administratif 2018.

Elle rappelle que le multi-accueil de Le Tourne est dans l'actif de la commune. Un PV de mise à disposition des biens doit lui être adressé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'adopter le compte de gestion pour l'année 2018.

5- Affectation de résultat 2018

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	Excédent	1 327 106,57 €
	Déficit	
Résultat reporté N-1 (002 du CA)	Excédent	1 132 810,05 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	A1 Excédent	2 459 916,62 €
	A2 Déficit	
Besoins réels de la section d'investissement		
Résultat d'investissement de l'exercice	Excédent	356 503,45 €
	Déficit	
Résultat reporté N-1 (001 du CA)	Excédent	458 268,95 €
	Déficit	
Résultat de clôture R 001	Excédent	814 772,40 €
Résultat de clôture D 001	Déficit	
Restes à réaliser dépenses		4 051 500,17 €
Restes à réaliser recettes		2 421 830,44 €
Besoin de financement (D 001)	B	-814 897,33 €
Excédent reporté (R001)		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		2 459 916,62 €
En couverture du besoin réel de financement (B)		814 897,33 €
En dotation complémentaire		
Total 1068		814 897,33 €
Excédent reporté R002		1 645 019,29 €
TOTAL (A1)		2 459 916,62 €
Résultat déficitaire (A2) en report (D002)		
Affectation du résultat de la section d'investissement		
Résultat excédentaire		814 772,40 €
En couverture du besoin réel de financement (B)		814 897,33 €
En dotation complémentaire		0,00 €
Total 1068		814 897,33 €
Excédent reporté R002		1 645 019,29 €
TOTAL		2 459 916,62 €
Résultat déficitaire (A2) en report (D002)		

Transcription budgétaire du résultat			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution
0€	1 645 019.29€	0€	814 772.40€
			R1068 : excédents de fonctionnement capitalisés
			814 897.33€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :
- De procéder à l'affectation de résultat 2018 comme indiqué ci-dessus.

6- Adoption du compte administratif Budget Annexe Transports 2018

DEPENSES		PREVU	REALISE	COMMENTAIRES
624	transports biens	72 000,00 €	66 424,10 €	Il manque le dernier trimestre de l'année, payé et comptabilisé sur le budget 2019 (28 774.16€)
002	déficit d'exploitation reporté	69 943,63 €		
TOTAL DEPENSES		141 943,63 €	66 424.10 €	
RECETTES		PREVU	REALISE	COMMENTAIRES
706	prestations de service	5 400,00 €	50 694,58 €	Nous avons perçu les soldes de la subvention 2017 (17 485,10€) + les recettes du second semestre 2017 (2 409€) + acompte de subvention 2018 (27 298,28€) + recettes de 9 mois de l'année 2018 (3 502,20€)
774	subvention Département	36 000,00 €		
771	produits exceptionnels	100 543,63 €		
TOTAL RECETTES		141 943,63 €	50 694,58 €	

déficit de l'année	-15 729,52 €
Résultat antérieur reporté	-69 943,63 €
Résultat à affecter (D002)	-85 673,15 €

Le Président se retire et Mme Barrière procède au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- D'adopter le Compte Administratif pour l'année 2018 comme suit :

Dépenses : 66 424.10€

Recettes : 50 964.58€.

7- Adoption du compte de gestion Budget Annexe Transports 2018

Le compte de gestion pour l'année 2018, qui reprend la comptabilité menée par le comptable public, est concordant avec le compte administratif 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le compte de gestion du budget annexe Transports pour l'année 2018

8- Affectation de résultat Budget Annexe Transports 2018

Le Conseil communautaire, après avoir voté le compte administratif 2018, statue sur l'affectation des résultats 2018. Il est déficitaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- De procéder à l'affectation de résultat 2018 du budget annexe transports comme suit :

Déficit de l'année	-15 729,52 €
Résultat antérieur reporté	-69 943,63 €
Résultat à affecter (D002)	-85 673,15 €

9- Vote du Budget Supplémentaire 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2019	2019	2019	
DEPENSES	BP	DM / BS	BP + DM / BS	COMMENTAIRES
011 - Charges à caractère général	1 604 859 €		1 604 859 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 027 196 €		4 027 196 €	Rattrapage exceptionnel de cotisation assurance personnel d'environ 180 000€ (65 000€ de solde de 2017 + appel de fonds pour l'année entière 2018 (115 000€))
014 - Atténuations de produits	1 666 379 €		1 666 379 €	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0 €		0 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 897 500 €	118 532 €	3 016 032 €	Contribution volontaire au SDIS (21067€) et Mise à Jour cotisation SEMOCTOM (91 260€) et subvention Chantier Tramasset (15 000€)
66 - Charges financières	89 000 €	43 396 €	132 396 €	Prise en compte de toutes les charges d'intérêts - opération d'ordre mixte (on le retrouve aussi en recettes). Rattrapage des intérêts à compter de Août 2017-2018-2019 CdC VA et Lignan
67 - Charges exceptionnelles	62 406 €		62 406 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES"	10 347 340 €	161 927 €	10 509 268 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	587 087 €	27 822 €	614 909 €	Mise à jour des amortissements
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	1 645 019 €	1 645 019 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"	10 934 427 €	1 834 768 €	12 769 195 €	

	2019	2019	2019	
RECETTES	BP	DM / BS	BP + DM / BS	COMMENTAIRES
013 - Atténuations de charges	50 000 €	65 744 €	115 744 €	ajustement au montant perçu en 2018
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 302 034 €	381 978 €	2 684 012 €	Prise en compte de l'augmentation des tarifs et de l'augmentation des fréquentations des structures APS/ALSH
73 - Impôts et taxes	7 165 306 €	106 260 €	7 271 566 €	Prise en compte de l'ajustement de la TEOM en fonction de la cotisation versée au SEMOCTOM (91 260) de Taxe de séjour (15 000€)
74 - Dotations, subventions et participations	800 000 €	50 000 €	850 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante	25 000 €		25 000 €	
77 - Produits exceptionnels	5 000 €		5 000 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES"	10 347 340 €	603 982 €	10 951 322 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	587 087 €	-414 233 €	172 854 €	Mise à jour des amortissements
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0 €	1 645 019 €	1 645 019 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"	10 934 427 €	1 834 768 €	12 769 195 €	

Résultat reporté des années précédentes
Excédents de l'année prévisionnelle (prévision)
Résultat à reporter (prévision)

1 645 019,29 €
442 054,44 €
2 087 073,73 €

La prévision des excédents est impactée par les dépenses exceptionnelles d'environ 200 000€ liées au rattrapage de cotisations d'assurance personnel et de charges d'intérêt. En fonctionnement courant, les excédents prévisionnels seraient plutôt d'environ 600 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019	2019	2019	
DEPENSES	BP	DM / BS	BP + DM / BS	COMMENTAIRES
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0 €		0 €	
16 Emprunt et dettes assimilés	420 000 €		420 000 €	
204 - Subventions d'équipement versées	15 000 €	58 156 €	73 156 €	Remboursement par fonds de concours Gironde Très Haut Débit (31 156€), fonds de concours pompe d'arrosage Cénac (13951€), travaux PMR APS Cambes (27 000€)
20 - Immobilisations incorporelles	330 000 €		330 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	628 420 €		628 420 €	
23 - Immobilisations en cours	4 376 960 €	28 186 €	4 405 146 €	Ajustement de diverses opérations (multiple rural, façade fluviale, APS...)
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: SIGNALETIQUE	0 €		0 €	
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	0 €	25 500 €	25 500 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"	5 770 380 €	111 842 €	5 882 222 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	587 087 €	-414 233 €	172 854 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"	587 087 €	-414 233 €	172 854 €	
LIQUIDE 2018			0 €	
RAR PREVISIONNELS POUR 2018		4 051 500 €	4 051 500 €	
	6 357 467 €	3 749 109 €	10 106 576 €	

	2019	2019	2019	
RECETTES	BP	DM / BS	BP + DM / BS	COMMENTAIRES
10 - Dotations, fonds divers et réserves	825 184 €	849 591 €	1 674 775 €	Prise en compte de l'affectation de résultat
13 - Subventions d'investissement	1 124 250 €	445 040 €	1 569 290 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 820 946 €	-2 480 466 €	1 340 480 €	Mise à jour de l'enveloppe d'emprunt en fonction de l'affectation du résultat 2018 et prise en compte de l'opération d'ordre mixte)
23- Immobilisations en cours	0 €		0 €	
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: SIGNALÉTIQUE	0 €		0 €	
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	0 €	25 500 €	25 500 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"	5 770 380 €	-1 160 335 €	4 610 045 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		814 772 €	814 772 €	Prise en compte de l'affectation de résultat
021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	1 645 019 €	1 645 019 €	Prise en compte de l'affectation de résultat
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	587 087 €	27 822 €	614 909 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"	587 086,70 €	2 487 613 €	3 074 700 €	
LIQUIDE 2018			0 €	
RAR PREVISIONNELS POUR 2018		2 421 830 €	2 421 830 €	
	6 357 467 €	3 749 109 €	10 106 576 €	

Monsieur Merlaut fait remarquer que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Des marges de manœuvre existent, mais elles sont difficiles à trouver, d'autant qu'il n'est pas favorable à une augmentation de la fiscalité.

Monsieur Delcros constate que l'information de l'excédent est bien détaillée et que les frais généraux augmentent de manière très importante. L'endettement augmente aussi rapidement. L'investissement ne sera pas possible au prochain mandat. A ce même rythme il pense impératif de mettre en place un contrôle de gestion afin d'établir des priorités.

Monsieur Merlaut rappelle que 420 000 € concerne des emprunts de l'Artolie. Ils vont se terminer. Mais la situation sera compliquée si des mesures ne sont pas prises.

Monsieur Faye rappelle que lorsque Gironde Ressources a rendu son analyse, il était déjà indiqué une période tendue en 2019/2020. La population de notre territoire augmentant, il est nécessaire de fournir des prestations et le service enfance jeunesse devient plus important. Il est donc nécessaire pour

répondre aux exigences de la population et des réglementations auxquelles nous sommes soumis, d'engager des opérations par nécessité. Des compétences ont été acquises et il faut donc du personnel.

Dans un avenir proche, il faudra réfléchir à des pactes financiers et fiscaux entre les communes et la Communauté de communes.

Si la Communauté de communes doit augmenter ses taux de fiscalité il faudra que les communes n'augmentent pas les leurs.

Des pistes sont à envisager par exemple :

- les zones d'activités : versement de la taxe d'aménagement directement à la Communauté de communes ;
- le Président rappelle que la voirie des zones d'activités a été aménagée et financée en totalité par la Communauté de communes sans aucune compensation au niveau des attributions de compensation ;
- Le sport : tout un projet a été développé ;

Il ne faut pas laisser croire que la Communauté de communes n'a pas une bonne gestion.

- Enfin le Président rappelle qu'en 2003, à la création de la Communauté de communes (7 communes) le montant des charges transférées était de 225 999€, et la part que représentait la petite enfance, enfance, jeunesse était PEEJ de 176 467€. Elle est aujourd'hui de 767 189€.

Monsieur Fleho pense qu'il convient de procéder à des économies substantielles, notamment en fonctionnement mais aussi annuler certains investissements. Il estime nécessaire de créer un poste de contrôleur de gestion compte tenu de l'importance, notamment en personnel, de la communauté de communes.

Monsieur Delcros propose un travail ligne par ligne. Il est nécessaire de trouver une somme de 300 000€ d'excédent prévisionnels supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents décide :

- D'adopter le budget supplémentaire comme suit :

la section de fonctionnement s'équilibre à 1 834 768 €

la section d'investissement s'équilibre à 3 749 109 €

Monsieur Buisseret a voté favorablement ce budget supplémentaire mais il sera attentif aux actions mises en œuvre.

10- Vote du taux de Taxe d'Habitation (TH) pour l'année 2019**11- Vote du taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) pour l'année 2019****12- Vote du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour l'année 2019****13- Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2019**

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité locale et de fiscalité des entreprises au niveau de l'année précédente, tel que précisé dans les tableaux ci-après.

**FISCALITE
MENAGE**

		Montant prév 2018	Bases définitives 2018	Montant perçu 2018	Montant prév 2019 (prévu en décembre 2018)	Bases prév 2019 DM	Montant prév 2019 DM	Ecart entre prév 2019 et DM
TH	9,00%	2 570 850 €	28 350 737	2 551 569 €	2 632 431 €	29 627 000	2 666 430 €	33 999 €
TFB	2,50%	517 900 €	20 734 339	518 487 €	534 918 €	21 587 000	539 675 €	4 757 €
TFNB	2,14%	9 472 €	442 600	9 472 €	9 756 €	453 600	9 707 €	-49 €
TAFNB	29,38%	0 €		2 779 €	28 703 €		28 833 €	130 €
		3 098 222 €		3 082 307 €	3 205 808 €		3 244 645 €	38 837 €

FISCALITE PROFESSIONNELLE

	Taux	Montant prév 2018	Bases définitives 2018	Montant perçu 2018	Montant prév 2019	Bases prév 2019 DM	Montant prév 2019 DM	Ecart entre prév 2019 et DM
CFE	24,94%	1 018 552 €	4 084 004	1 014 738 €	1 049 106 €	4 087 000	1 019 298 €	-29 808 €
TASCO M	/	113 796 €		121 477 €	113 795 €		114 377 €	582 €
CVAE	/	698 514 €		698 514 €	795 307 €		800 770 €	5 463 €
IFER	/	43 257 €		45 978 €	43 500 €		46 575 €	3 075 €
		1 874 119 €		1 880 707 €	2 001 708 €		1 981 020 €	-20 688 €

Les montants prévus au mois de décembre sont proches de ceux calculés avec les bases prévisionnelles notifiées, il y aurait 38 387€ de plus sur la fiscalité des ménages et 20 688€ en moins sur la fiscalité des entreprises.

e Conseil Communautaire, à l'unanimité décide

- De fixer le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2019 à 9.00%
- De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'année 2019 à 2.50%.
- De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'année 2019 à 2.14%.
- De fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2019 à 24.94%.

14- Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019

Le comité syndical du SEMOCTOM propose une augmentation des tarifs de 4.07%, qui impacte le niveau de fiscalité.

Le tarif de collecte, identique sur tout le périmètre intercommunal, passe de 84.29€ en 2018 à 87.72€ pour l'année 2019. Il faut également ajouter l'intervention de la bennette, d'environ 27 000€ répartis sur les communes qui y font appel, ainsi que l'ouverture des différents lotissements sur les communes de Camblanes, Cénac, Baurech.

Tout cela conduit à fixer le montant prévisionnel de TEOM à 1 872 400€, en déterminant les taux de TEOM par commune comme suit :

	BASE PREV 2019	TAUX 2019	MONTANT	RAPPEL TAUX 2018
BAURECH	793 387	9,93%	78 783,33 €	9,03%
CAMBES	1 509 678	8,63%	130 285,21 €	8,75%
CAMBLANES-ET-MEYNAC	3 192 789	8,28%	264 362,93 €	7,78%
CENAC	2 312 209	7,32%	169 253,70 €	7,36%
LANGOIRAN	1 977 782	9,76%	193 031,52 €	9,47%
LATRESNE	4 354 273	7,05%	306 976,25 €	7,02%
LIGNAN-DE-BORDEAUX	777 494	9,52%	74 017,43 €	9,04%
QUINSAC	2 266 771	8,65%	196 075,69 €	8,52%
SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	2 619 885	11,05%	289 497,29 €	11,02%
TABANAC	900 719	10,85%	97 728,01 €	10,41%
TOURNE (LE)	624 801	11,57%	72 289,48 €	11,22%
	21 419 788		1 872 356,79 €	

Il y avait une erreur sur la valeur des bases prévisionnelles de la commune de Tabanac (990 719 au lieu de 900 719)

15- Vote du Budget Annexe Transports 2019

DEPENSES		2019	COMMENTAIRES	Hypothèses de calcul
		PREVU		
624	transports biens	125 645,64 €	dont 28 776,14 correspondent au fonctionnement du dernier trimestre 2018	Hypothèse de travail: 1 710 voyages /an, donnant droit à subvention de la Région, comme en 2018
002	déficit d'exploitation reporté	85 673,15 €		Augmentation des tarifs facturés à la CdC
TOTAL DEPENSES		211 318,79 €		

RECETTES		2019	COMMENTAIRES	Hypothèses de calcul
		PREVU		
706	prestations de service	46 981,38 €	Solde subvention 2018 (14 894,38€) + 4 087€ recettes prévisionnelles annuelles + 28 000€ d'acompte de subvention 2019	Sur 2 669 voyages assurés en 2018, 449 voyages n'ont pas été subventionnés par le CRA car ils concernent des trajets en direction de l'ESAT qui ne rentrent pas dans le conventionnement. Ils sont pris en charge en totalité par la CdC ;
771	produits exceptionnels	164 337,41 €		
TOTAL RECETTES		211 318,79 €		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide

- **D'adopter le budget primitif du budget annexe transports pour l'année 2019 comme suit :**
- **La section de fonctionnement s'équilibre à 211 318.79€**
- **Il n'y a pas de section d'investissement ouverte**

16- Vote du Budget Annexe GEMAPI pour l'année 2019

Le conseil communautaire a voté un produit attendu de 500 000 €. Ce premier budget annexe GEMAPI est consacré à : la reconnaissance des systèmes d'endiguement (dont Etude de danger, diagnostic faune et flore, des relevés topographiques, des sondages des digues,...).

- la réalisation de l'ensemble des documents nécessaires à l'urgence versé directement aux ASA ou réalisé en direct par la Communauté de communes
- la constitution d'un fonds de concours dédié à des travaux.

La Communauté de communes versera une cotisation au SIETRA (34 817 €) pour tout le périmètre communautaire ainsi qu'une subvention versée directement aux ASA (7 500 €).

Il sera aussi procédé au remboursement de la cotisation versée par les communes aux ASA au titre de l'année 2018 (7500 €)

Des crédits ont été dédiés à une analyse juridique en vue de la mise en place d'une contractualisation avec les ASA (problématique de la « double taxation TAXE/COTISATION).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépense du 011 : 19 000 € (remboursement aux communes, honoraire, formation, carte,...)

Dépense du 012 : 11 000 € Proposition de valoriser le temps dédié de la DGA sur cette compétence

Dépense du 65 : La Communauté de communes versera une cotisation au SIETRA (34 817 €) pour tout le périmètre communautaire ainsi qu'une subvention versée directement aux ASA (7 500 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dossier de reconnaissance des ouvrages : 264 000 €

Fonds de concours et travaux d'urgence : 161 683 €

Le conseil communautaire, à la majorité des membres présents décide
- d'adopter le budget annexe GEMAPI pour l'année 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
GEMA : Participation aux syndicats de bassins versants					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Poste de dépense	Montant	Article	Poste de recette	Montant
65548	Cotisation SIETRA	61 000	73 111 (TH)	Taxe d'habitation	267 747
6554	Subvention ASA	8 000	73 111 (TFB)	Taxe foncière bâtie	186 739
	ASA de Baurech		73 111 (TFNB)	Taxe foncière bâtie	9 560
	ASA de Quinsac		73 111 (CFE)	Contribution Foncière des Entreprises	35 954
	ASA de Camblanes et Meynac				
	ASA de Latresne				
611	Frais de communication, intégration SIG	6 400			
002	Virement à la section d'INVT	424 600			
TOTAL		500 000	TOTAL		500 000
INVESTISSEMENT					
PI : Protection contre les inondations					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Poste de dépense	Montant	Article	Poste de recette	Montant
2031	Dossier de reconnaissance des systèmes d'endiguement	264 000	001	Virement de la section de fonctionnement	424 600
424 600 – 264 000 = 160 600, à utiliser pour des travaux d'urgence et les autres travaux à venir		160 600			
TOTAL		424 600	TOTAL		424 600

17- Attribution d'un fonds de concours : système d'arrosage terrain de rugby à Cénac

Il s'agit d'autoriser le Président à verser un fonds de concours, décidé dans le courant de l'année 2016, concernant la réfection initiale du système d'arrosage pour un montant correspondant à 50% du montant HT payé par la commune, soit 13 951€. Les crédits sont prévus au chapitre 204 de la section d'investissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide
- d'attribuer un fonds de concours de 13 951€ à la commune de Cénac pour solder l'opération relative à l'amélioration du système d'arrosage de la plaine des sports.

18- Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Il s'agit de reprendre une délibération afin de tenir compte de la mise à jour du nom du service de remplacement et de renfort mis en place par le Centre de Gestion et auquel va faire appel la Communauté de communes pour ces besoins de remplacement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide

-de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

-d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;

-d'inscrire au budget les crédits correspondants.

19- Convention pluri-annuelle avec les Chantiers Tramasset : autorisation de signature

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention pluri-annuelle complétée des annexes.

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide

- d'autoriser le Président à signer la convention pluriannuelle avec l'association les chantiers Tramasset jointe en annexe aux présentes.

20- Marché multiple rural de Lignan-de-Bordeaux : attribution des lots de travaux

Suite à la déclaration de marchés infructueux pour les lots 05 et 09, les résultats de la deuxième consultation permettent de compléter et valider le nouveau tableau d'analyse des offres.

Il s'agit de préciser par délibération les montants des marchés attribués pour cette opération.

Lot(s)		Estimations € HT	Entreprise la mieux classée	Offre
1	VRD / Gros Œuvre	110 000,00 €	GARONE BTP	133 974,43 €
2	Charpente bois / Bardage	50 000,00 €	DURANDET	34 198,19 €
3	Couverture / Etanchéité	15 000,00 €	DURANDET	13 039,67 €
4	Menuiseries extérieures	30 000,00 €	MRD	52 900,00 €
5	Menuiserie intérieures bois	30 000,00 €	SARL MENUISERIE DANAY	19 303,00 €
6	Platerie / Faux-plafonds	35 000,00 €	BMP	31 378,40 €
7	Revêtement de sol	20 000,00 €	OMNIUM	24 158,57 €
8	Peinture	12 000,00 €	FUSION PEINTURE	4 993,11 €
9	Chauffage / Ventilation / Plomb	55 000,00 €	U.F.A.	45 141,51 €
10	Electricité CF / cf	43 000,00 €	LAFOURCADE	35 140,00 €
TOTAL HT		400 000,00 €		394 226,88 €
TVA 20 %		80 000,00 €		78 845,38 €
TOTAL TTC		480 000,00 €		473 072,26 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide

- D'attribuer les lots suivants

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

21- Mise en place du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : délibération portant modification des statuts de la Communauté de communes

Un CIAS, pourquoi ?

- pour répondre à la problématique du SAMD qui souffre depuis un certain nombre d'années d'un déficit chronique :

° Ainsi, chaque année la communauté de communes, outre le montant de la cotisation (54 000€ en 2014, 99 760€ en 2019), verse une subvention exceptionnelle de 30 000€ chaque année depuis 2016 inclus (soit 120 000€).

- pour bénéficier de l'exonération des charges sociales patronales pour les agents titulaires relevant de la CNRACL, c'est-à-dire effectuant un temps de travail supérieur à 28 heures hebdomadaires, soit environ 130 000€

Le CIAS est COMPLEMENTAIRE DES CCAS qui conservent toutes leurs compétences.

Le CIAS va intervenir sur des compétences qui à ce jour ne sont pas exercées par les communes :

- l'aide au maintien à domicile (actuellement, c'est le Syndicat SAMD qui intervient)
- les logements d'urgence : CdC
- le transport de proximité : CdC
- l'adhésion au CLIC : nouvelle offre mutualisée au niveau de la CdC

Pour pouvoir créer un CIAS, il faut :

- 1/ MODIFIER LES STATUTS DE LA CDC ET L'INTERET COMMUNAUTAIRE
- 2/ CREER DES STATUTS POUR LE CIAS.

1/ MODIFIER LES STATUTS DE LA CDC ET L'INTERET COMMUNAUTAIRE

- les statuts :

La CdC continuera à gérer directement les services multi-accueil – périscolaires – extrascolaires et elle crée un CIAS qui interviendra dans la gestion des autres services d'action sociale.

Il va être procédé au transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire au profit du CIAS et faire en sorte que les compétences Petite Enfance – Enfance – Jeunesse n'apparaissent plus au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Au niveau des statuts, le CIAS va donc apparaître comme la structure qui exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, et rajouter la compétence petite enfance – enfance – jeunesse au titre des compétences facultatives.

II. Compétences optionnelles :

E. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les actions d'intérêt communautaire sont précisées par délibération portant définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles.

Est créé un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) destiné à exercer l'ensemble des actions sociales déclarées d'intérêt communautaire.

III. Compétences facultatives :

F. PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

Petite Enfance

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des pôles multi-accueil ainsi que le relais assistantes maternelles (RAM)

Enfance Jeunesse

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des accueils périscolaires (étant entendu que cette compétence recouvre l'exercice et le financement de l'ensemble des activités ayant lieu les jours d'école, à savoir immédiatement avant ou après la classe (garderie, pause méridienne, TAP, cantine...) excepté les temps de pause méridienne, la cantine scolaire et les TAP.

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des structures d'accueils extrascolaires.

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion de la ludothèque.

La Communauté de Communes favorise la mise en place de mesures d'accompagnement social des jeunes.

LES ETAPES :

1/ Les statuts modifiés proposés ce soir devront être adoptés par les conseils municipaux dans les trois mois qui suivent leur adoption par le conseil communautaire.

2/ Après l'adoption des statuts modifiés, le conseil communautaire va devoir également ce soir modifier la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale pour bien préciser les actions qui seront portées par le CIAS.

3/ Une fois les statuts adoptés par les communes, le conseil communautaire devra délibérer pour créer formellement le CIAS, cette délibération devrait intervenir au mois de Juin.

→ L'objectif est que l'ensemble du processus soit finalisé pour qu'au 1^{er} janvier 2020, le CIAS soit opérationnel.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide
- d'adopter les statuts communautaires modifiés comme présentés**

22- Délibération portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale

L'intérêt communautaire des compétences optionnelles de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers sont définies comme suit :

C. POLITIQUE DE LA VILLE

La Communauté de communes anime et coordonne les dispositifs locaux de prévention de la délinquance (CISPD).

F. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cette compétence est exercée par un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-4-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est confié au CIAS les actions d'intérêt communautaire suivantes :

- la gestion du service d'aide et de maintien à domicile des personnes malades, âgées, dépendantes ou handicapées,
- la gestion des logements d'urgence,
- les actions en faveur de la mobilité : transport de proximité organisé dans le cadre du dispositif TransGironde Proximité,
- l'adhésion au CLIC,
- la mise en synergie des CCAS qui le souhaitent, chacun d'entre eux conservant son autonomie de fonctionnement en dehors des actions sociales d'intérêt communautaire sus-énoncées

Ancienne rédaction :

. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

PETITE ENFANCE

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des pôles multi-accueil ainsi que le relais assistantes maternelles.

ENFANCE-JEUNESSE

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des accueils périscolaires (étant entendu que cette compétence recouvre l'exercice et le financement de l'ensemble des activités ayant lieu les jours d'école, à savoir immédiatement avant ou après la classe (garderie, pause méridienne, TAP, cantine...) excepté les temps de pause méridienne, la cantine scolaire et les TAP.

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion des structures d'accueils extrascolaires.

La Communauté de communes prend en charge la construction, l'entretien et la gestion de la ludothèque.

La Communauté de Communes favorise la mise en place de mesures d'accompagnement social des jeunes.

PERSONNES AGEES OU EN ETAT DE DEPENDANCE

La Communauté de communes exerce la compétence « aides ménagères à domicile » au profit des habitants de son territoire.

TRANSPORT COLLECTIF A LA DEMANDE

La Communauté de communes participe à l'organisation, par délégation du Conseil Départemental d'un service de transports collectifs à la demande.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide
- de définir comme suit l'intérêt communautaire des compétences optionnelles de la Communauté de communes :

22- Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 20 heures 35.